



Fin période essai cadre

Par **DarcyM**, le **26/02/2023** à **23:46**

Bonjour,

J'ai commencé mon poste le 19 décembre 2022 comme responsable agence (cadre) j'ai une période d'essai de 4 mois.

Le 17 février 2023 on me donne rendez vous à 15 h 00 le même jour par visio pour un point facturation.

A 15 h00 on m'apprend ma fin de période d'essai et de quitter mon bureau et que mon préavis serait payé.

Du lundi soir n'ayant pas eu de courrier recommandé pour la fin période d'essai j'appel donc le soir pour réclamer mon recommandé.

Je le reçois le lendemain services la poste en ligne reçu par mon facteur à mon domicile.

Dans ce courrier je reçois un courrier de notification fin période essai.

Et un certificat signature électronique. (hors que je n'ai jamais reçu ce mail même dans spam). (17/02/2023).

Sur le certificat 'il n'est rien noté hormis le nom de la rh et sa boîte mail rien qui m'identifie.

A quelle date commence le préavis a la date de l'envoi ou réception du recommandé ou la visio dit oralement ?

Merci infiniment pour votre aide

Par **P.M.**, le **27/02/2023** à **09:12**

Bonjour,

Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable ou au contrat de travail, il n'est pas prévu de formalisme pour rompre la période d'essai et le notifier en dehors d'un motif disciplinaire...

C'est donc une question de preuve par une lettre recommandée avec AR ou remise en main propre contre décharge...

Mais, comme vous n'êtes revenu travaillé après le 17 février 2023, l'employeur pourrait

invoquer un élément probant comme quoi vous avez eu cette notification oralement ce jour-là...

On parle d'avantage de délai de prévenance que de préavis, qui commencerait dès le lendemain...